

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 53;
A. EWIG,
Rue Flécher, 9.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 30 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
Chez MM. BAYAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Janvier 1879.

Chronique générale.

Nous avons parlé déjà des réformes éco-
nomiques projetées ou déjà en voie d'ac-
complissement chez plusieurs nations de
l'Europe. La France est à son tour obligée
de suivre le mouvement; son régime écono-
mique étant basé sur des traités, du mo-
ment que les autres pays songent à des ré-
formes, elle est bien amenée aussi à modi-
fier son système.

Les traités avec l'Angleterre et la Belgique
ont été dénoncés par notre gouvernement à
partir du 31 décembre. Comme le délai est
d'une année, ces traités resteront en vigueur
jusqu'au 31 décembre 1879.

Les autres traités de commerce ne seront
dénoncés qu'à partir du 1er juillet, parce
que pour eux le délai n'est que de six mois.
A la fin de l'année, la France aura donc à
chercher un autre régime économique et à se
mettre d'accord avec les divers gouverne-
ments européens, qui semblent revenir au
système protectionniste.

Il ne s'agit plus maintenant de choisir en-
tre le libre-échange et la protection, puis-
que tout dépend pour nous de ce que feront
les nations voisines. Nous ne pouvons pas
maintenir des doctrines libre-échangistes avec
des pays qui les renient, et ouvrir nos portes
à ceux qui ferment les leurs.

Les Chambres auront donc, avant le 4er
janvier 1880, à discuter et à voter de nou-
veaux tarifs douaniers. Nous reverrons les
fameuses discussions qui ont occupé si
longtemps les séances de l'Assemblée à pro-
pos des droits sur les matières premières.
Les gauches combattaient alors les doctrines
de M. Thiers, seraient-elles obligées à y re-
venir aujourd'hui?

La crise commerciale prendra-t-elle fin

avec de nouvelles mesures? — Nous ne le
croyons pas. Il est possible que les droits
frappant la concurrence étrangère, relèvent
pour un temps certaines industries. Mais la
crise économique tient à des causes géné-
rales et très-complexes qu'il n'est pas au
pouvoir des gouvernements de faire cesser
tout à coup, par l'adoption de tel ou tel sys-
tème douanier.

On lit dans le Temps:

« C'est bien la République parlementaire et
libérale qui sort définitivement victorieuse
de la dernière épreuve qui lui était assi-
gnée. »

Le Temps commet une grosse erreur scien-
tifique en affirmant comme vrai ce qui pré-
cisément est à démontrer. La République
parlementaire ne sort pas de l'épreuve; l'é-
preuve commence, au contraire, pour elle,
qui doit, pour être définitivement victo-
rieuse, se débarrasser de la République ja-
cobine. C'est l'épreuve décisive. Il ne faut
pas chanter victoire avant le combat.

Le Journal des Débats n'a pas employé
moins de deux colonnes à se répéter à lui-
même que le nouveau Sénat est conserva-
teur, éminemment conservateur, rien que
conservateur.

La majorité nouvelle, dit-il, n'a rien perdu
de l'esprit conservateur de sa devancière.
Quel danger nouveau aurait-elle créé? La
majorité est-elle radicale? Pourrait-on y
nommer même des radicaux? « Essayez,
osez citer des noms! » s'écrie M. Francis
Charmes, de l'air d'un poltron qui recule en
menaçant son adversaire... Dans la Haute-
Garonne, MM. de Belcastel, Sacaze et Niel
étaient conservateurs; mais, est-ce que MM.
Hebrard, de Rémusat et Camparan ne le
sont pas tout autant? Et ainsi dans l'Ille-et-
Vilaine, ainsi dans le reste de la France.
Tous et partout conservateurs! C'est la con-
signe. La seule différence, d'après les Débats,
consiste en ce que les conservateurs d'hier
étaient monarchistes, tandis que ceux d'au-
jourd'hui seront républicains.

C'est une vraie surprise. Avant le 5 jan-
vier, quiconque se disait conservateur, était
immédiatement qualifié de réactionnaire.
Aujourd'hui, on découvre qu'il y a des con-
servateurs républicains. Le besoin appa-
remment s'en fait sentir. Mais que pour-
ront-ils contre les radicaux? Voilà la ques-
tion.

M. Barne, élu à Marseille contre M. Bou-
quet, radical, et contre M. Jourde, républi-
cain du Siècle, doit présenter au Sénat, dit
une dépêche de Marseille, les propositions
suivantes:

- Retour des Chambres à Paris;
Suppression du Sénat;
Suppression de la Présidence de la Répu-
blique;
Expulsion des jésuites;
Suppression du volontariat d'un an;
Abolition de la peine de mort, même
pour les crimes de droit commun;
Obligation du service militaire pour les
instituteurs congréganistes;
Mise en accusation et condamnation du
ministère du 16 mai.

Le Journal des Débats pense-t-il que ce
programme de M. Barne, sénateur de la
nouvelle majorité, soit un programme con-
servateur?

Dans le parti républicain, trois hommes,
et pas un de plus, ont assez d'autorité pour
parler au nom du pays. Ce sont: M.
Thiers, M. Jules Grévy et M. Gambetta.

Qui dit cela?
Le propre journal de M. Gambetta, la Ré-
publique française.

Or, M. Thiers ne parle plus et M. Jules
Grévy ne parle pas; il ne reste donc que M.
Gambetta, qui parle beaucoup, serait seul
et unique interprète autorisé de la volonté
du pays.

On voit que M. Gambetta ne fait pas tant
fi de l'individualité envahissante qu'il le di-
sait à Romans, quand il avait besoin des
électeurs. Est-ce qu'il rêverait une deuxième
édition de sa folle dictature?
Répondez, républicains du centre gauche,

qui chantez l'avènement de la République
parlementaire!

La République française dit que si le ca-
binet résiste à l'opinion publique, il sera
brisé.
Déjà!

On nous informe de bonne source que les
chefs du parti républicain de la Chambre
ont délégué deux de leurs auprès de M. Du-
faure pour lui demander s'il lui était possi-
ble de pressentir les idées ou les intentions
du Maréchal au cas où la mise en accusation
des ministres du 16 mai serait votée par la
Chambre. M. Dufaure, qui n'aime pas qu'on
le tracasse, a répondu que cela ne le regardait pas.

M. GAMBETTA ET L'AMNISTIE.

La question de l'amnistie s'impose de
plus en plus à l'attention des députés et des
sénateurs. Tous les journaux et les comités
républicains de la province réclament une
amnistie complète.

Le ministère et M. Gambetta se montrent
très-préoccupés de l'état des esprits. Le gou-
vernement est bien résolu à refuser l'amnis-
tie aux chefs de la Commune et cette con-
duite du ministère est surtout dictée par des
considérations d'ordre diplomatique. M.
Gambetta, lui-même, tout en déclarant que
les chefs de la Commune, de retour à Paris,
ne parviendraient pas à soulever les masses
républicaines aujourd'hui raisonnables, contre
l'opportunisme, n'est pas éloigné de re-
connaître que le retour en France des chefs
de l'insurrection pourrait provoquer de gran-
des difficultés au gouvernement français.

Le National, organe de M. de Marcère,
donne les renseignements suivants sur le
conseil des ministres présidé avant-hier ma-
tin par le Maréchal.

30

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA DISPARITION
DU GRAND KRAUSE

(Suite.)

LXXXIV.

Il sortit sans attendre la réponse de sa femme;
quant à moi, je sautai les trois marches d'un seul
coup, dans la crainte de me trouver, si je tardais
d'un instant, seul à seul avec la mère Wirsing.
Cette idée me donnait la chair de poule. Elle devait
être furieuse, et je me figurais qu'elle m'en voulait
à mort d'avoir été l'occasion et le témoin de sa dé-
confiture; car c'était une vraie déconfiture.

Je ne voulais pas non plus tenir compagnie au
père Wirsing jusqu'à l'Ours-Noir, parce que j'étais
sûr que la mère Wirsing allait se cacher derrière
son rideau pour nous voir partir; elle aurait pu
s'imaginer que je riais d'elle avec son mari, et que
nous faisons des gorges chaudes de sa mésaventure.

Je le quittai donc tout de suite, en lui disant que

j'avais à passer chez les Seckatz. J'avais dit cela au
hasard, simplement pour me débarrasser de lui.
Maintenant, pour ne pas mentir, j'étais forcé d'y
aller; mais comme je n'avais rien de particulier à
leur dire, cette démarche m'embarrassait un peu.

Tout à coup il me revint à l'idée que je me ferais
bien venir de la mère Seckatz en lui racontant ce
qui venait de se passer. Tout me poussait à le
faire; d'abord, le plaisir toujours si grand de se
faire écouter quand on raconte quelque chose de
drôle; ensuite, la certitude de flatter la rancune de
la mère Seckatz, qui avait, comme on dit, une dent
contre sa voisine.

En toute autre occasion, je n'aurais fait qu'un
saut d'une maison à l'autre, et j'aurais servi l'his-
toire toute chaude, sans à réfléchir après, et à me
repentir trop tard, comme il m'arrivait souvent.

Mais nous n'étions pas dans des circonstances
ordinaires. Mon esprit avait été frappé de tout ce
qui s'était passé depuis la veille; je me souvins, à
propos de toutes mes défaillances, des bonnes réso-
lutions que j'avais prises, de l'indulgence, de la
bonté et des conseils de ma mère, qui m'avait tiré
si heureusement d'une mauvaise passe. J'avais
commencé ma journée par un acte qui m'avait
laissé une heureuse impression; bref, j'étais sous
une bonne influence.

Je fis alors une chose qui malheureusement ne
m'était pas habituelle; je me demandai ce que pen-

serait ma mère, et j'essayai de me figurer ce qu'elle
me dirait quand je lui raconterais le soir ce que
j'avais dit et fait dans le cours de la journée.

D'une part, la tentation de parler était forte; de
l'autre, l'appréhension de mal faire était grande.

Pour me donner le temps de réfléchir, j'entrai
dans la petite ruelle qui séparait les deux maisons,
et, pour me donner une contenance, je regardai
dans les orties.

Le débris des faïences mises à mal par la mère
Seckatz formait un joli petit tas; mais ce n'était
rien en comparaison du tas de la mère Wirsing,
que Tafus avait malicieusement tiré du puits. Je
me mis à rire tout seul, et je vis que je ferais bien
d'aller plus loin, si je voulais réfléchir sérieuse-
ment.

Plus je réfléchissais, plus j'étais indécis. Je
me disais par moments: « Ma mère ne fera qu'en
rire », et j'étais tout décidé à parler. « Oui, mais si
elle n'en rit pas! » et j'étais décidé à me taire.

Je me rappelai fort heureusement certaines paro-
les très-simples que mon père avait souvent répé-
tées devant moi:

« Quand on ne sait rien sur le compte des gens,
on se tait; quand on sait du mal, on se mord la
langue; quand on sait du bien, on le dit! »

Mon père parlait toujours avec indignation des
gens qui ont la langue trop longue, et qui, pour le
seul plaisir de faire briller leur esprit, seraient ca-

pables de faire battre les maisons, rien que par
leurs médisances.

Je revins sur mes pas, je tournai à gauche, et
j'entrai dans la boutique du bourellier, bien décidé
à me taire sur « le mal » que je savais.

LXXXV.

La mère Seckatz était toute seule; elle avait ses
grandes lunettes rondes sur le nez et raccommo-
dait des bas.

— Te voilà donc, mon petit Furet, me dit-elle
avec sa bienveillance ordinaire.

C'était une des faiblesses de la mère Seckatz de
confondre continuellement les noms des choses,
des bêtes, et même des gens.

Comme mes camarades m'avaient surnommé
Musaraigne, elle m'appelait Furet. J'avais réclamé
timidement deux ou trois fois, parce que le furet
est, selon moi, une bête si vilaine et si déplaisante,
avec ses yeux rouges et son air sournois, que cela
me faisait mal au cœur d'être comparé à lui.

« Il n'y a pas déjà si grande différence, disait-
elle en riant; toutes ces bêtes-là ont des nez poin-
tus et se sauvent quand on les regarde! Et puis,
où est le mal quand on se tromperait de nom, si
tout le monde sait bien ce qu'on veut dire. Si on
ne commettait jamais des péchés plus gros que
celui-là, il y a bel âge qu'il n'y aurait plus ni pri-

Les ministres ont soumis au Président de la République le projet de programme qu'ils avaient élaboré, pour être présenté aux Chambres, lors de leur rentrée.

Les principes de ce projet ont été acceptés par le maréchal de Mac-Mahon, et il n'a été fait aucune objection sur le fond. Le conseil du reste n'a pas été long, car les ministres avaient tous quitté l'Elysée à dix heures et demie.

Le programme est, nous dit-on, de nature à satisfaire complètement les désirs de la majorité des Chambres.

Toutes les lois concernant les conseils de l'instruction publique seront refaites.

La rédaction définitive du programme aura lieu dans le conseil qui se tiendra aujourd'hui samedi à l'Elysée.

Ce sera seulement le 16 janvier que sera lu aux Chambres le programme politique adopté par le ministère. On sait, en effet, que ce n'est qu'après l'élection des bureaux de chaque Chambre que se font les communications de ce genre.

La gauche du Sénat est encore divisée sur le choix du nouveau président du Sénat. La candidature de M. Le Royer est très-appuyée par les membres de l'union républicaine, mais le centre gauche semble vouloir se prononcer pour M. Jules Simon, qui, comme président du Sénat, exercerait une grande influence sur la majorité pour repousser les propositions trop subversives de la gauche.

M. Dufaure est favorable à la candidature de M. Jules Simon.

Le National annonce que le ministère a l'intention de provoquer un grand débat sur sa politique et de la faire juger publiquement par les deux Chambres. Un vote de confiance serait demandé à la suite de ce débat.

On désigne aujourd'hui, dans le monde parlementaire, le général Faucher comme étant appelé à recueillir la succession du général Borel au ministère de la guerre.

On nous apprend qu'un groupe de députés des gauches va formuler à la tribune, par l'intermédiaire de M. Grévy (Albert) une demande de suppression de l'ambassade de France auprès du Saint-Siège. Il n'y aurait plus désormais à Rome qu'un ambassadeur accrédité auprès du gouvernement italien et qui serait en même temps chargé des affaires diplomatiques auprès du Vatican.

Ceux qui ont cru jusqu'ici à l'improbabilité d'un procès contre les ministres du 16 mai, peuvent abandonner leur doute. Un

député de la gauche a affirmé que la question serait posée à la Chambre dès sa rentrée, que toutes les pièces du procès étaient prêtes, et que l'adhésion de la majorité n'était plus douteuse à ce sujet!!!

L'INCIDENT FRANCO-TUNISIEN.

Voici les dépêches que publie le National et la France au sujet de l'incident franco-tunisien.

La note du gouvernement français au gouvernement tunisien ayant été remise le 6, le délai d'usage de quarante-huit heures pour la réponse expirera aujourd'hui.

Il y a lieu de croire que les satisfactions réclamées par le gouvernement français seront accordées, bien qu'aucune solution ne soit encore officiellement acquise.

Le bey de Tunis vient enfin de céder aux exigences de notre gouvernement.

Des excuses seront faites à notre consul, en grande pompe.

Une enquête sera ordonnée sur les difficultés pendantes entre M. le comte de Sancy et les autorités tunisiennes.

Elle sera confiée à des juges impartiaux.

Enfin, trois fonctionnaires désignés par notre consul seront destitués.

Ce sont : Le général Bacouche, le général Larbi-Sarouq, le juif indigène Saatlilaa.

L'Officiel d'hier dit que le ministre des affaires étrangères a reçu jeudi dans l'après-midi un télégramme du consul général de France à Tunis, annonçant que le bey avait accordé toutes les satisfactions demandées par le gouvernement français. L'éventualité d'un conflit avec la régence de Tunis est ainsi écartée.

Extrait des informations des Tablettes d'un Spectateur :

« Il se forme en ce moment à Paris une société qui a pour but de réunir tous les anciens déportés de la Commune qui sont rentrés en France par suite des grâces successives accordées par le gouvernement.

« Une conférence doit avoir lieu entre les ministres de la justice, de l'intérieur, de l'instruction publique et le préfet de la Seine pour répondre au conseil municipal au sujet de la fermeture des écoles congréganistes de Paris.

« Le ministre de la justice et le ministre de l'intérieur se montrent vivement opposés aux désirs manifestés par le conseil municipal.

« La retraite de M. Léon Say paraît aujourd'hui un fait résolu. Sa nomination de gouverneur de la Banque de France est décidée depuis plus de huit jours. Il devient donc évident qu'une modification ministérielle est à la veille de se produire.

« On dit que M^{me} Thiers aurait l'intention d'aller habiter définitivement l'Angleterre avec M^{me} Dosne, et qu'elle a acheté à Londres un petit hôtel dont elle doit prendre possession au mois de mars prochain. »

sons ni gendarmes. Mais, pour te faire plaisir, je t'appellerai Musaraigne ! »

Et elle ne manquait jamais de m'appeler Furet. Il y avait longtemps que j'en avais pris mon parti.

— Oui, madame Seckatz, lui répondis-je en la saluant poliment, me voilà ; je venais, en passant, dire un petit bonjour à Albert.

— Il faut, me répondit-elle, que ce soit l'odeur du cuir qui les attire comme ça ; je n'en ai jamais tant vu à la fois, et même je n'en ai pas trouvée une seule chez ta mère. Ici, elles me dévorent.

Elle se donna une bonne tape sur le front, et je compris qu'elle voulait parler des mouches.

— Cours après (cette fois elle voulait parler d'Albert, et non pas des mouches), et si tu l'attrapes, tu lui diras bonjour pour ta peine. Est-ce qu'Albert est jamais à la maison, excepté à l'heure des repas ? et encore ! Maintenant, je me demande ce que j'ai bien pu faire de mon dé.

— Ai-je dit mon dé ? me demanda-t-elle en riant ; c'est bien possible ; mais, pour sûr, je pensais à mes ciseaux.

Et elle se mit à chercher dans les plis de son tablier.

Je forçai le chat à se lever du tabouret où il passait sa vie à dormir.

— J'aurais dû m'en douter, dit-elle quand elle vit ses ciseaux à la place que le chat venait de laisser libre. Au fait, reprit-elle, je ne sais pas pour-

quoi je dis que j'aurais dû m'en douter ; car, pour sûr, ce n'est pas moi qui les ai mis là : je m'en servais il n'y a pas une minute, et ce chat n'a pas bougé de la matinée. Comment expliquer cela ? Je ne puis cependant pas croire que cette bête-là soit sorcière, et s'amuse à m'escamoter toutes mes affaires. Jésus, Maria, que ces mouches sont ennuyeuses ! C'est décidément l'odeur du cuir ! Si Albert était à la maison, je dirais : C'est peut-être lui ; mais Albert court les champs depuis ce matin. C'est amusant de courir les champs ; moi aussi j'aimerais à courir les champs, mais il faut que je reste ici, comme une esclave négresse, à garder la boutique et à me faire dévorer aux mouches. Sais-tu ce que c'est que ton camarade Albert ? C'est un vagabond et un paresseux, et un monsieur qui ne s'inquiète guère des autres, pourvu qu'il s'amuse et qu'il prenne du bon temps. Je te défie bien de dire le contraire. Les enfants sont tous les mêmes : je ne dis pas cela pour toi ; et cet autre qui s'est sauvé, en a-t-on eu des nouvelles ? non ? Nous voilà bien lotis !

« Quand on sait du bien, on le dit ! » Ces paroles de mon père me revinrent aussitôt en mémoire.

— Madame Seckatz, lui dis-je quand elle s'arrêta pour respirer, qu'est donc devenue la selle de M. le comte d'Ordenheim, qui était pendue là, hier, après cette grande cheville ?

— Un des domestiques du château est venu la

POLITESSE REPUBLICAINE.

On écrit de Tours :

« Les élections sénatoriales, dont vous connaissez à cette heure le résultat définitif, ont donné à nos radicaux l'occasion d'insulter les vaincus de la journée, MM. Housard et de Quinmont, avec un manque de tact et un sans-gêne dignes d'eux. En effet, à la porte de la préfecture, ces messieurs ont été l'objet des cris, des sifflets d'une populace sans vergogne qui, non contente de leur défaite, a cru bien beau de donner le coup de pied de l'âne, en agonisant les deux honorables des plus viles grossièretés, au point que M. Housard a dû demander asile à l'un de ses amis, le docteur Duclos — lequel demeure non loin de la préfecture, — afin d'échapper à tous ces braillards.

« Par respect pour vous, comme pour moi, je tais ici les propos et les insultes que ces mauvaises gens jetaient à la face de nos deux anciens représentants, en les accompagnant, bien entendu, des cris de : Vive la République !

« Je vous envoie ces détails afin de vous éclairer une fois de plus sur les procédés de nos nouvelles couches. Vous les utiliserez si vous le jugez convenable. »

UN INSPECTEUR PRIMAIRE DE LA R. F.

L'Echo de la Sologne a, sur certain inspecteur primaire, des renseignements qui ne manquent pas d'intérêt :

Ce monsieur tombe un jour dans une école de filles. Après avoir demandé à une enfant ce que c'était que la Révolution, il lui pose la question suivante :

— Qui est-ce qui a condamné Jeanne d'Arc ?

Et la petite fille ne répondant pas, il reprend :

— C'est un évêque !

Dans une autre commune :

L'inspecteur invite le maire à prendre un verre de bière.

Au café, les deux coudes sur la table et la tête appuyée sur ses deux mains, l'inspecteur dit au maire :

— Voulez-vous vous débarrasser des sœurs ?

Le maire :

— Les sœurs ne m'embarrassent pas ; elles instruisent bien, et elles vont soulager les malades.

— Mais, répond l'inspecteur, vous savez, je suis tout-puissant sur mon sous-préfet... vous n'avez qu'un mot à dire, ce sera tout de suite fait !

Dans une autre commune :

Après avoir inspecté l'école, l'inspecteur dit à l'instituteur :

— Ça va mal.

— Pourquoi ? répond ce dernier.

— Je vous dis que ça va mal. Je ne suis pas content.

L'instituteur reprit :

— Monsieur l'inspecteur, dites-moi au moins en quoi j'ai manqué ; je n'ai jamais

réclamer hier.

— Qui est-ce qui vous l'a dit ?

— C'est Albert qui l'a dit à son père ; et même le père a été bien content de n'avoir pas à le rapporter lui-même, car il s'était surmené à chercher Krause, et il y a encore pas mal loin d'ici Ordenheim.

— Albert est un sorniois, lui dis-je en riant ; il a dit que le domestique l'avait réclamée, mais il n'a pas dit que le domestique l'avait emportée.

La mère Seckatz me regarda d'un air étonné, et reprit d'un ton ironique :

— Il n'avait pas besoin de le dire. Il est bien sûr que ce n'est pas la selle qui a emporté le domestique ; il faut donc bien que ce soit le domestique qui ait emporté la selle.

— Ce n'est ni l'un ni l'autre, m'écriai-je en frappant dans mes mains. J'étais là quand le domestique est venu, et je vais tout vous raconter. Le domestique a commencé par dire que ce n'était pas son affaire d'emporter la selle ; ensuite, quand il a vu que votre mari était parti aux champs et avait consenti à perdre sa journée de travail pour rendre service à des gens affligés, il a dit : « Je ne veux pas qu'il se fatigue encore à rapporter cette selle chez nous ; c'est moi qui m'en charge. » Mais Albert lui a répondu : « Puisque c'est comme cela, vous n'abîmerez pas votre jolie redingote à faire ce métier-là : c'est moi que cela regarde. »

regu de reproches, il faut bien que je sache ce qui vous mécontente.

L'inspecteur, avec une grimace affreuse, lui fait cette éloquente réponse :

— Vous êtes trop clé-ri-cal !

Dans une autre commune, il choisit l'heure du catéchisme pour faire son inspection, et si les enfants sont rendus à l'église, il les envoie chercher.

Dans une autre commune, il reproche au curé de garder les enfants trop longtemps au catéchisme.

Etranger.

L'archiduc Rodolphe, prince impérial d'Autriche, vient encore de courir un grand danger.

C'est dans une partie de chasse, à Beauvo (Hongrie), que l'accident s'est produit.

Un sanglier a fondu sur le prince, qui a tiré sur l'animal, mais sans l'atteindre ; toutefois le coup de feu avait fait dévier le sanglier, qui a passé près de l'archiduc en renversant un chasseur.

Ce dernier serait grièvement blessé.

LES COMPLICES DE MONCASI.

On écrit de Madrid :

Une nouvelle de la Epoca est l'objet de divers commentaires. Le journal ministériel dit que le prêtre qui a assisté Moncasi à ses derniers moments a demandé une audience au roi.

Le public tire de ce fait la conclusion que Moncasi a fait, peu de temps avant de mourir, d'importantes révélations à son confesseur, en le chargeant de les communiquer directement au roi.

Qu'y a-t-il de vrai dans cette supposition ? ce fait a été démenti, mais j'ai quelque raison de croire que la nouvelle est plus ou moins fondée.

Pendant tout le procès, Moncasi a nié avec une grande insistance qu'il eût des complices. Il a été sur tous les points très-explicite, mais, sur celui-là, il a toujours nié formellement, malgré les questions répétées qui lui ont été adressées, et malgré toute l'habileté avec laquelle le juge a su tirer parti des contradictions de l'accusé.

On dit néanmoins que, pendant les vingt-quatre heures qu'il a été en chapelle, c'est-à-dire au milieu d'un grand nombre de prêtres et d'autres personnes qui s'entretenaient avec lui, Moncasi a par moments fait preuve d'une vive exaltation, qui durait peu, il est vrai, mais faisait prononcer au condamné des paroles de nature à faire supposer qu'il a eu des complices.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Nous avons eu hier soir une nouvelle couche de neige de 10 centimètres. Aujourd'hui le temps est bien radouci, le thermo-

— Tu es bien sûr de ce que tu dis ? me demanda la mère Seckatz avec une figure toute réjouie.

— Oui, madame Seckatz, j'en suis bien sûr, puisque j'étais là ; c'est vous qui m'avez envoyé chercher votre tabatière et vos clois. Il a dit : « C'est moi que cela regarde ! » Et je l'ai vu de mes yeux emporter la selle sur ses épaules, après la classe du soir.

Elle laissa tomber ses deux mains dans son giron, et s'écria :

— Et moi qui l'ai grondé pour être rentré trop tard ! et moi qui l'ai bousculé parce qu'il avait l'air de rire en dessous ! Oh ! quelles mouches ! Vantez-vous donc après cela d'avoir de bons yeux et de connaître vos enfants. Je lui ai dit qu'il avait une mauvaise figure. Et lui, il n'a rien dit, il ne s'est pas défendu. Je le trouvais trop docile, et je me disais : Il faut qu'il se sente bien dans son tort, car d'ordinaire... Ce qui me console, reprit-elle avec feu, c'est que j'ai toujours soutenu que c'était, au fond, un brave garçon !

(Magasin pittoresque.) (A suivre.)

mètre est monté à 6 degrés au-dessus de zéro; mais le baromètre est descendu de 760 $\frac{1}{2}$ à 745, et le vent souffle du sud. On peut craindre de nouvelles pluies.

Quoi qu'il en soit, la Loire a baissé aussi vite qu'elle avait monté. La crue de la Vienne a donc produit son effet.

Ce matin, à 7 heures, l'eau était, à l'échelle du pont Cessart, à 5^m 30; à midi, à 5^m 10. La décroissance continue.

Rien jusqu'ici n'est parvenu de la haute Loire pouvant faire pressentir une recrudescence immédiate.

Tous les courriers de Paris en retard sont arrivés ce matin à Saumur. Le service du chemin de fer, complètement interrompu par les neiges entre Tours et Paris, est rétabli.

Le dégel a rendu aujourd'hui nos rues très-boueuses, moins mauvaises cependant qu'il y a un mois, jour pour jour, la couche de neige étant moins épaisse.

En raison de la décroissance considérable des eaux de la Loire, M. le curé de Saint-Nicolas espère que son église sera ouverte aux fidèles demain dimanche, et que les offices pourront être célébrés comme à l'ordinaire.

Cependant si, contre son attente, il n'en était pas ainsi, les offices paroissiaux se feraient aux heures habituelles à la chapelle de l'Institution Saint-Louis.

La messe de midi, dans la même hypothèse, serait dite à l'église Saint-Pierre; on l'annoncerait alors aux autres messes du matin.

LES NEIGES.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* d'avant-hier, qui ne nous est parvenu que ce matin, contient les lignes suivantes:

« Nous n'avons reçu ce matin aucune correspondance, aucune dépêche de Paris.

« La circulation se trouve complètement interrompue sur les lignes de chemins de fer de Tours à Paris par Vendôme et Orléans.

« Un train parti de Tours pour Paris ce matin, vers neuf heures, n'a pu aller que jusqu'à Monnaie. Les voyageurs ont été ramenés à Tours.

« Cette interruption des communications a pour cause l'abondance des neiges, accumulées sur les voies, particulièrement du côté d'Arthenay et de Breigny.

« Entre Orléans et Breigny, les poteaux télégraphiques sont renversés, nous dit-on, sur une distance de 4 à 5 kilomètres.

« Les correspondances de Tours pour Paris ont été expédiées ce matin par la ligne du Mans. »

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* paru hier à Tours:

« La route entre Bléré et Reignac a été coupée par l'inondation de l'Indre; un pont a été emporté.

« Les eaux de la même rivière ont, dit-on, enlevé un pont de bois dans la commune de Monts.

« La circulation est rétablie pour le service des voyageurs entre Tours et Paris par Vendôme et par Orléans.

« Détails sur l'arrêt des trains d'avant-hier:

« C'est à Arthenay que les trains montant sur Paris ont été arrêtés, et à Angerville, en pleine Beauce, que les wagons venant de Paris ont dû renoncer à aller plus avant. A Angerville, la neige, au moment de l'arrêt du train, montait jusqu'au marche-pied des wagons. Dix minutes après l'arrêt, la neige était à la hauteur des roues. M. de la Taille, inspecteur général de la ligne d'Orléans, s'était dès le premier moment transporté sur les lieux, commandant avec lui un détachement de la garnison d'Orléans pour procéder au déblaiement. Des voitures ont été envoyées par la Compagnie pour transporter les voyageurs jusqu'à Orléans. »

NANTES.

On lit dans l'*Union bretonne*, de jeudi:

Le 11 juin 1856, la Loire s'est élevée à 5^m 90.

Le 4 octobre 1866, à 5^m 62.

Le 30 décembre 1868, à 5^m 65.

Le 14 décembre 1872, à 6^m 46.

Le 27 mars 1876, à 5^m 38.

Hier, le maximum de la crue a été observé. Il s'est élevé à 6^m 06.

Depuis ce moment, la décroissance s'est arrêtée; malheureusement elle ne doit pas durer, et les ingénieurs annoncent que le fleuve s'élèvera, la nuit prochaine, à 47 centimètres au-dessus de la crue de 1872; c'est-à-dire que le maximum doit atteindre le chiffre effrayant de plus de 6^m 80.

L'*Espérance*, de Nantes, publiait hier les lignes ci-après:

Ce matin, à 8 heures, la Loire marquait 5^m 80 à l'échelle du pont de la Bourse. Elle a donc baissé de 0^m 20 depuis 24 heures.

Mais elle a continué de croître à Saumur, et l'on doit s'attendre, à Nantes, à une recrudescence importante, comme on l'annonçait hier.

La Loire, après avoir baissé de 0^m 11 pendant la nuit, est restée stationnaire ce matin, à la cote 5^m 80 au-dessus de zéro de l'échelle de la Bourse, à Nantes.

Elle a continué de croître à Saumur, où elle a atteint son maximum aujourd'hui, après avoir monté de 1^m en deux jours.

On présume qu'une recrudescence importante se manifesterait ce soir et demain, à Nantes, comme on l'a annoncé hier, et que le maximum, au moins égale à celui de 1872, se produira dans la nuit du 11 au 12 janvier.

Nantes, le 10 janvier 1879.

Horrible catastrophe.

Les journaux de Tours nous apportent la nouvelle que le bourg de Chisseaux, canton de Bléré, arrondissement de Tours, a été bouleversé mercredi par une catastrophe épouvantable.

Voici ce que dit le *Journal d'Indre-et-Loire*:

« A sept heures du soir, une noce composée de 50 à 60 personnes était réunie dans une grange, où le dîner était préparé.

« Par suite de l'infiltration des pluies, la poutre faîtière de la grange cède tout à coup, et tombe au milieu de la noce.

« Le marié, la mariée, la demoiselle d'honneur, un jeune homme et une jeune fille ont été écrasés sur le coup.

« Une autre jeune fille, renversée par l'éroulement, a été grièvement blessée. Son pied s'est trouvé engagé et plongé dans sa chaudière. Pendant dix minutes elle a dû rester dans cette position, le pied sur le brasier enflammé, sans qu'on pût la dégager des débris de la grange.

« Les médecins de Bléré et de Montrichard, qui sont venus sur le lieu du sinistre, n'ont pu que constater la mort de cinq personnes et la nécessité de l'amputation du membre de la pauvre blessée. »

L'*Indépendant d'Indre-et-Loire* dit qu'une vingtaine de personnes ont été atteintes. Aucun indice ne pouvait faire prévoir l'éroulement qui a eu de si effroyables conséquences.

POITIERS.

Une grande émotion agite la population de Poitiers. Les eaux distribuées dans la ville sont fournies par des sources situées à mi-pente du coteau qui domine le Clain. On a construit sur le plateau situé au-dessus un quartier considérable d'artillerie pour les hommes et pour les chevaux.

Or, il advient en ce moment que les pluies torrentielles de ces derniers temps ont filtré à travers le sol et viennent se jeter dans les sources, non sans avoir, au préalable, lavé ou entraîné tous les produits innombrables de l'agglomération humaine et animale de la caserne.

Une notable partie de la population s'est trouvée subitement prise d'indispositions et assiége les pharmacies.

On voit d'ici la situation et le désarroi de l'édilité.

TOURS.

Le mauvais temps, en interceptant la circulation des trains sur les lignes des chemins de fer, a joué jeudi soir un bien mauvais tour au public tourangeau.

A huit heures, une assistance nombreuse s'était, malgré la neige, trouvée réunie au théâtre pour assister à la représentation de M^{lle} Agar; mais la tragédienne étant restée en détresse du côté d'Etampes, le public a dû se retirer, fort désappointé.

On lit dans l'*Indépendant*, de Tours:

« Le 6 janvier dernier, M. Martin, curé

de Lussault, se rendait, accompagné d'un jeune homme, à Azay-sur-Cher, où il allait visiter son confrère. Parvenu à une certaine distance d'Azay, M. Martin se trouva arrêté par un obstacle; la route, en effet, était sur ce point recouverte d'environ quarante centimètres d'eau.

« A ce moment, une voiture, dans laquelle se trouvaient cinq personnes, s'arrêta au même endroit. Le conducteur offrit aux voyageurs de le transborder, mais l'un après l'autre, car le véhicule était déjà très-chargé. M. le curé de Lussault fit monter son jeune élève sur la voiture. Malheureusement une des roues rencontra un fossé qui bordait la route et qui était dissimulé sous les eaux; aussitôt la voiture chavira et tous ceux qu'elle contenait furent précipités dans l'eau. M. Martin, témoin de ce désastre, n'hésita pas une seule minute: il se précipita dans l'eau et fut assez heureux pour ramener sur la terre ferme les malheureux naufragés qui en furent quittes pour ce bain improvisé. »

AVIS aux cultivateurs qui assurent leurs récoltes.

M. Deleque avait assuré plusieurs meules de blé. La police portait que les meules devaient être distantes de tant au minimum, sous peine de déchéance. Or, cette distance n'avait pas été observée. Une meule brûle. L'assuré demande une indemnité de sa valeur. La Compagnie refuse, en s'appuyant sur l'inexécution de la clause ci-dessus. Procès. M. Deleque soutient que la distance n'est pour rien dans l'incendie de la meule. La cour de Rouen a donné gain de cause à l'assuré. Mais la cour de cassation a décidé que l'inexécution de la clause enlevait tout droit à l'indemnité, et qu'un contrat d'assurances, avec toutes ses clauses résolutives, est un contrat de droit étroit.

(Le Fermier.)

L'escroquerie revêt toutes les formes; en voici une d'un genre tout particulier, qui a été mise en pratique dans plusieurs communes.

Des colporteurs se présentent avec un assortiment de toiles, qu'ils offrent dans les communes aux marchands sur la solvabilité desquels ils ont, au préalable, pris des renseignements.

Ils donnent ces toiles en dépôt, avec promesse de les reprendre à leur premier passage; c'est-à-dire dans deux ou trois mois, si elles ne sont pas vendues.

On laisse au dépositaire une facture sans nom, et en échange on leur fait signer une feuille qui se trouve tout simplement un billet à ordre.

Au bout de trois mois, ce ne sont pas les colporteurs, mais un huissier porteur du billet qui se présente.

Le dépositaire de cette toile proteste — il laisse quelquefois même protester l'effet, — mais il finit toujours par payer, dans la crainte des frais, et surtout par peur d'être désigné, dans le pays, comme un commerçant ne faisant pas honneur à sa signature.

Dans d'autres cas, c'est une femme non dans le commerce qu'on fait signer en l'absence de son mari; dans ce dernier cas la valeur de la marchandise est bien inférieure à la somme souscrite.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Baux écrits. — Tous les baux écrits, quels qu'en soient le prix et la durée, doivent être enregistrés dans les trois mois de leur date ou de leur entrée en jouissance. Ainsi, un bail daté du 1^{er} janvier 1879 devra être enregistré au plus tard le 1^{er} avril, bien que l'entrée en jouissance n'ait lieu que le 25 mars. De même, un bail du 25 mars 1879 devra être enregistré au plus tard le 1^{er} avril, si l'entrée en jouissance remonte au 1^{er} janvier.

Baux verbaux. — Tous les baux verbaux doivent être déclarés dans les trois mois de l'entrée en jouissance par le propriétaire ou le principal locataire qui est seul tenu du paiement des droits, sauf son recours contre le preneur ou locataire.

Cependant, les locations verbales ne dépassant pas trois ans et dont le prix annuel n'excède pas 400 fr., ne sont pas assujetties à la déclaration.

Toutefois, si le même bailleur a consenti plusieurs locations verbales de cette catégorie et dont le prix cumulé excède 400 fr., annuellement, il sera tenu d'en faire la déclaration.

Amendes. — A défaut d'enregistrement ou de déclaration dans les délais ci-dessus indiqués, le bailleur et le preneur (pour les baux écrits), le bailleur seul (pour les baux verbaux), sont passibles d'un droit en sus, lequel ne peut être inférieur à 50 fr. (62.50, décimes compris).

BOURSE DE PARIS

DU 10 JANVIER 1879.

Rente 3 0/0	77 »
Rente 4 1/2	108 50
Rente 5 0/0	113 55
Rente 3 0/0 amortissable	80 »

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 13 janvier 1879,

Une deuxième représentation de:

LA GRANDE-DUCHESSE de Gérolstein

Opéra bouffe en 3 actes et 4 tableaux, par MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique de J. OFFENBACH.

Le spectacle commencera par:

TROMB-AL-CAZAR

Ou Les Criminels dramatiques Opérette en 1 acte, d'Offenbach.

Bureaux à 7 h. 1/2 rideau à 8 h.

CAISSE SYNDICALE

des

RENTES FRANÇAISES

AVIS.

Le Conseil d'administration de la Société générale des Banques Départementales a l'honneur d'informer MM. les porteurs de parts de la Caisse syndicale des Rentes françaises (jouissance de septembre 1878) qu'à partir du 16 décembre, ils auront à recevoir pour leur trimestre (Septembre, Octobre, Novembre), tant comme intérêts que comme dividende, la somme de 24 10 pour chaque part.

En trois mois, avec une Part de 250 francs, nos clients ont un bénéfice de 24 fr. 10, c'est-à-dire 40 0/0 de bénéfice et d'intérêt annuels.

Cet intérêt et ce dividende ne modifient aucunement le prélèvement salulaire relatif aux fonds de réserve.

SUCCURSALE DE SAUMUR:

4, Place de la Bilange.

SUCCURSALE DE SAUMUR:

4, Place de la Bilange.

COUPON DE JANVIER

DES

BANQUES DÉPARTEMENTALES.

Le Conseil d'administration de la Société générale des Banques départementales a l'honneur d'informer MM. les Actionnaires de la Société que le coupon de janvier de 7 fr. 02 1/2 par action (impôt déduit) est payable à partir de ce jour, dans les bureaux de la Société.

MM. les Actionnaires n'ont qu'à nous adresser leurs coupons et ils recevront les fonds par retour du courrier.

Ce coupon est également reçu, comme espèces, en paiement d'achats de titres.

Le Président du Conseil d'administration, COMTE DE MORRY.

La charmante nouvelle de M^{lle} MARTHE LACHÈSE, la *Pupille de Salomon* (un volume de 365 pages), dont la publication vient d'avoir lieu dans l'*Echo Saumurois*, est en vente, au prix de 3 fr., chez M. DEZE, libraire, rue Saint-Jean, et chez M. MILON, libraire, rue d'Orléans.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée,

dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, débilité, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants; oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castellaunt, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N° 48,816 : Certificat du célèbre docteur RUDOLPH WURZER. Cette légère et agréable farine est le meilleur absorbant; à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est de grande utilité, surtout dans les diabètes, les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflammatoires et crampes dans l'urètre, les rétrécissements et les hémorroïdes, ainsi que dans les maladies des poumons et des bronches, la toux et la consommation. — Docteur RUD. WURZER, Membre de plusieurs sociétés scientifiques, Bonn. — N° 73,652 : 25, rue des Boulangers, Mulhouse, 2 février 1870. — Ayant fait usage pendant cinq mois de la Revalescière, je me trouve guéri d'une maladie chronique du foie qui me tourmentait depuis bientôt quinze ans. — N.-J. CHARLIER.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND, BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTREAU, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M^{lle} BELLIER, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CONTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, partent chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie}, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :	Arrivées à Poitiers :
6 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.
1 — 10 — soir.	4 — 45 — soir.
3 — 20 — —	10 — 10 — —
7 — 45 — —	11 — 50 — —

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers :	Arrivées à Saumur :
5 h. 50 m. matin.	10 h. 30 m. matin.
12 — 10 — soir.	4 — 40 — soir.
1 — 45 — —	9 — 10 — —
6 — 55 — —	11 — 20 — —

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 11 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE

DE

B. HAFFNER AÎNÉ

DE PARIS



L'usage du coffre-fort est très-répandu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.

Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèche par la construction qui est en bois revêtu de tôles; les autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi : les fabricants sont obligés de perforent leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.

Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amuse pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.

M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.

Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné :

1° Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce;

l'intervalle des deux caisses est rempli de matières ininflammables et complètement réfractaires;

2° Suppression des goujons qui servent à faire pivoter les portes; ils sont remplacés par des côils de cygne qui ont l'avantage de ne pas s'user comme les goujons et permettent aux portes de se développer entièrement, de façon à laisser libre toute l'entrée de la caisse;

3° Remplacement des serrures à gorges et à pompes, ainsi que les combinaisons de lettres visibles par des serrures à combinaisons invisibles, très-simples, mais d'une sûreté et d'une précision telles, qu'elles défilent les plus habiles crocheteurs. La combinaison est facile à comprendre et à s'en servir même la nuit sans lumière;

4° La serrure et la combinaison invisibles, réunies ensemble, ne forment qu'une seule pièce placée dans l'épaisseur de la porte, entre la matière réfractaire; de cette façon, aucun trou ne traversant ladite porte, cette dernière reste pleine et se trouve par ce fait aussi incombustible que le coffre lui-même.

Ainsi compris, le coffre-fort est véritablement incrochetable et incombustible. Les expériences publiques, ainsi que les incendies de la Commune, ont plus que suffisamment prouvé l'incombustibilité des coffres-forts Haffner aîné, tandis que des milliers d'autres ont péri corps et biens.

Se méfier des systèmes à bon marché. On est parvenu à fabriquer des coffres-forts qui n'en portent que le nom, mais qui ne peuvent résister ni au feu ni aux voleurs, bien qu'on les vende pour remplir ces conditions.

Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, à la librairie et imprimerie GODET, place du Marché-Noir, à Saumur.

Étude de M^e PELISSON, notaire à l'Île-Bouchard (Indre-et-Loire).

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, En l'étude et par le ministère dudit M^e PELISSON, Le dimanche 26 janvier 1879, à midi.

LE PARC ET LE CHATEAU DU PERRON

Commune de Ligné, canton de Richelieu.

D'une contenance de 50 hectares, dont 30 hectares en terres et prairies et 20 hectares en bois taillis.

Mise à prix : 110,000 francs. On adjugera sur une seule enchère. S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e PELISSON. (14)

A LOUER

Pour le 1^{er} novembre 1879.

LA FERME (EN CONSTRUCTION)

Dite du CARREFOUR-ROSIÈRE. Sise commune de Neuillé (Maine-et-Loire).

S'adresser, pour les renseignements, à M^e DENIAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (607)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

APPARTEMENT

Rue Haute-Saint-Pierre,

Avec remise, écurie à quatre chevaux et une à deux chevaux, grande cave voûtée.

S'adresser à M. GIRARD père, place de la Grise, à Saumur. (13)

M. FAUVEL, rue Beaupréau, à Saumur, demande un apprenti pour le blanc. (303)

VINGT-CINQ MILLE

Chevelus d'un an et deux ans,

En BON GROSLOT de Cinq-Mars, A VENDRE

S'adresser à M. MRSNET, à Cinq-Mars. (15)

A VENDRE

UN BON CHEVAL d'attelage et de selle, âgé de dix ans, grand trotteur. S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un commanditaire pour une somme de 20,000 francs. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur. (4)

ÉCOLE DE CAVALERIE

L'adjudication des fumiers de l'école de cavalerie, pour la période des trois années 1879, 1880 et 1881, sera passée le lundi 20 janvier courant, à deux heures de l'après-midi, au bureau du trésorier de l'école, où le public peut, dès à présent, prendre connaissance du cahier des charges.

LOTÉRIE NATIONALE

(DEUX BILLETS POUR RIEN).

La maison E. FORCADE et C^{ie}, 17, rue Grange-Batelière (3^e année), envoie franco, contre 12 fr., une caisse contenant : 1 facon huile antique, une boîte poudre de riz et sa houppie, 1 facon vinaigre de toilette, 1 boîte savons glycérine; le tout provenant d'une des premières parfumeries de Paris. — A cet envoi est joint une statuette chêne et une boîte poudre Férey, etc.; l'anti-méphitique par excellence (valeur réelle du tout : 12 fr.), plus, comme prime absolument gratuite,

Deux BILLETS de la Loterie nationale.

Ajouter 1 fr. pour chaque billet en plus. Il n'est pas envoyé plus de 5 billets. (20)

AVANCES

et ouvertures de crédit de banque

aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de décembre, janvier et février.

Ecrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris. (679)

MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois, avec douze magnifiques gravures : un splendide volume par an. Nouvelles, Histoire, Science, Voyages, Beau-Arts, Religion, Actualité, Moralité irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Berthon, Commettant, Victor Perceval, Deslys, R. de Navery, Verne, etc. — Illustrations par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Joffannot, Lix, Morin, Vierge, G. Gilbert, etc. — COLLECTION : les 30 premiers volumes, 4 fr. chacun; les volumes suivants, 31 à 42, 6 fr., et 7, 50 franco. Les volumes 43 et 44, 7 fr. et 8 fr. 50, franco.

Envoi d'un numéro spécimen contre 50 centimes en timbres-poste.

Complément facultatif du MUSÉE.

MODÈS VRAIES

TRAVAIL EN FAMILLE

Le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderie, Crochet, Tapisserie, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des bonnes en broderie. Paris, 7 fr. par an. Départements, franco, 8 fr. 50; avec le MUSÉE, 13 fr. et 16 fr., franco.

Bureaux : rue Saint-Roch, 29.

45^e Année — 1878.

ABONNEMENT ANNUEL COMMENÇANT EN JANVIER.

MUSÉE SEUL :

Paris 7 fr. »
Départements 8 50
MUSÉE et MODÈS réunis :
Paris 13 fr. »
Départements 16 »
(Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, inventeur — 9, rue de la Paix SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

ALMANACH

MAGASIN PITTORESQUE

Pour 1879

Aucune des gravures ni aucun des articles n'ont été publiés dans le MAGASIN PITTORESQUE.

PRIX, pour Paris, 50 cent.; — franco par la poste, 75 cent.

On peut se procurer dès aujourd'hui les Almanachs de 1851 à 1879. Séparément, en une brochure de 64 pages, ornée d'un très-grand nombre de vignettes imprimées sur très-beau papier avec le même soin que celles du Magasin pittoresque.

Qu réunis en collection, par volume contenant le nombre d'Almanachs désigné par les acheteurs.

Les Almanachs réunis en volumes se payent également 50 centimes chacun, et franco par la poste, 75 centimes.

Aux Bureaux, quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

L'ILIADÉ ET L'ODYSSÉE D'HOMÈRE

MISES A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE Par F. DABURON, ancien magistrat.

L'Iliade est suivie du récit de la chute de Troie, par Virgile (2^e livre de l'Énéide).

Un volume, l'Iliade : 3 fr. — Un volume, l'Odyssée : 2 fr. 50 c.

Les deux volumes ensemble : 5 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.